



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chirurgiens

Question au Gouvernement n° 2105

Texte de la question

CHIRURGIENS

M. le président. La parole est à M. Olivier Jardé, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Olivier Jardé. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question, à laquelle s'associe mon collègue, M. Claude Leterre, s'adresse à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

Hier, a eu lieu l'opération " Deuxième Manche " au cours de laquelle les chirurgiens français se sont exilés de façon volontaire dans le sud de l'Angleterre. Ils souhaitent ainsi manifester leur anxiété quant à leur avenir professionnel.

Pourtant, le 24 août 2004, a été signé un protocole d'accord portant sur la revalorisation des actes médicaux, sur l'arrêt de la spirale infernale de l'augmentation des primes d'assurance et sur la permanence des soins. Cet accord devait entrer en application le 1er avril dernier. Or, les contraintes matérielles se sont accentuées et les primes d'assurance continuent d'augmenter.

Monsieur le ministre, quelle réponse allez-vous donner à ces chirurgiens qui sont très inquiets de leur avenir professionnel ? Par ailleurs, quelles conditions comptez-vous réunir pour inciter les jeunes médecins à embrasser la carrière de chirurgien, qui est un métier à risques, pénible, et le moins bien rémunéré parmi les spécialités médicales ? Autrement dit, qui nous opérera demain ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre des solidarités, de la santé et de la famille. Monsieur le député, vous connaissez très bien ces questions et vous avez raison de souligner qu'il y a de moins en moins de chirurgiens car leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles.

J'ai le plaisir de vous dire que nous travaillons avec les trois syndicats représentatifs des chirurgiens - la CSFM, le SML et Alliance - et que nous nous sommes mis d'accord sur les objectifs du protocole d'août 2004 : la revalorisation de 25 % des actes pour les chirurgiens appartenant au secteur I, une rémunération de 150 euros pour les astreintes de nuit, dans le cadre de la permanence des soins, ainsi que l'augmentation du nombre d'internes de 450 à 550 de 2004 à 2005.

Reste un sujet essentiel : l'augmentation des rémunérations est neutralisée, en termes de pouvoir d'achat, par l'augmentation des primes d'assurance. J'ai demandé aux responsables des compagnies d'assurance de mettre en place un système de stabilisation des primes. Je n'ai pas été encore entendu.

Il me paraît essentiel de répondre à votre question, parce que c'est la seule qui vaille en la matière. Vous pouvez compter sur mon entière détermination, monsieur le député. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2105

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 mai 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mai 2005